

Spécial promotions 2020

Vous trouverez dans ce document des informations utiles dans le cadre des promotions 2020.

Les listes des agents promouvables nous ont été transmises le 03 Décembre 2019.

Le calendrier :

Réunion des CAP : 19 Mars 2020

Date d'effet des promotions : la date d'effet sera fixée au **1^{er} janvier 2020**.

Les conditions (depuis les promotions 2011 - CTP décembre 2010) :

Les ratios étant fixés majoritairement à 100 %, les promus seront « choisis » :

- au préalable : les agents n'ayant pas été promus l'année précédente, n'étant pas sous le coup d'une sanction disciplinaire, et occupant un poste dont le calibrage intègre le grade de promotion visé ;
- ensuite par rapport à une grille d'appréciation objective de la valeur professionnelle de l'agent ;
- enfin par rapport à l'enveloppe budgétaire de la collectivité affectée aux déroulements de carrière des agents.

Certains rappels sont également nécessaires pour bien appréhender la question :

La promotion c'est quoi ?

C'est la possibilité offerte à un agent, une fois que les conditions statutaires sont réunies, d'**avancer au grade supérieur** (à l'intérieur de son cadre d'emploi), ou de changement de catégorie (C vers B et B vers A) dans le cadre de la **promotion interne**. Elle permet une progression de l'indice majoré, sur lequel est calculé le traitement de base. Cet « avancement de grade » n'est pas obligatoire et c'est l'autorité territoriale (Président de l'Eurométropole) qui détient le pouvoir de promouvoir ou non un agent après avis de la CAP. En clair, pour être promu, il faut nécessairement : cumuler les conditions statutaires (ancienneté, etc.) et obtenir l'accord de l'autorité territoriale.

L'avancement de grade ne doit pas être confondu avec l'avancement d'échelon.

L'avancement d'un échelon se fait de manière automatique en fonction de l'ancienneté dans l'échelon actuel. Il permet donc également une progression, à l'intérieur du grade, de l'indice majoré, sur lequel est calculé le traitement de base.

La CGT se bat pour : Une garantie de déroulement de carrière linéaire pour toutes les catégories. C'est-à-dire garantir à chaque agent, sauf rapport défavorable ou sanction disciplinaire de pouvoir avancer au grade supérieur dès qu'il remplit les conditions statutaires et ainsi, d'atteindre avant son départ à la retraite au minimum le dernier grade de son cadre d'emploi.

Promotions 2020 – AVANCEMENT DE GRADE

Nombre d'agents promouvables (1er chiffre) - Nombre de postes ouverts (2e chiffre)

Filière ADMINISTRATIVE

Attaché principal (examen)	7	7
Attaché principal (ancienneté)	17	12
Attaché hors classe	123	12
Administrateur hors classe	7	6
Administrateur général	3	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (ancienneté) (1)	55	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (examen) (1)	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (examen) (1)	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	75	0
Adjoint administratif principal 2 ^e classe (examen) (2)	3	3
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	38	33
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	39	36

Filière TECHNIQUE

Ingénieur principal	11	11
Ingénieur en chef hors classe	7	5
Ingénieur hors classe	67	4
Ingénieur général	26	1
Technicien principal 2 ^e classe (examen) (1)	2	0
Technicien principal 2 ^e classe (ancienneté) (1)	27	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (examen) (1)	3	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	18	6
Adjoint technique principal 2 ^e classe (examen) (2)	3	2
Adjoint technique principal 2 ^e classe (ancienneté) (2)	89	88
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	132	128
Agent de maîtrise principal	47	34

Filière CULTURELLE

Conservateur du patrimoine en chef	2	1
Conservateur de bibliothèques en chef	1	0
Attaché ppl de conservation du patrimoine (examen)	0	0
Attaché ppl de conservation du patrimoine (anc.)	0	0
Bibliothécaire principal (examen)	0	0
Bibliothécaire principal (ancienneté)	3	3
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	4
Directeur d'enseignement artistique 1 ^{ère} cat.	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe (examen) (1)	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté) (1)	7	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe (examen) (1)	0	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	4	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (examen) (1)	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté) (1)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (examen) (1)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	6	0
Adjoint du patrimoine ppl 2 ^e classe (examen) (2)	5	5
Adjoint du patrimoine ppl 2 ^e classe (ancienneté) (2)	24	23
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	14	13

Filière ANIMATION

Animateur principal 2 ^{ème} classe (examen) (1)	0	0
Animateur principal 2 ^{ème} classe (ancienneté) (1)	6	0
Animateur principal 1 ^{ère} classe (examen) (1)	0	0
Animateur principal 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	7	0
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe (examen) (2)	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe (ancienneté)	6	4
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	6	4

1. Le nombre de promotions susceptibles d'être prononcées par la voie de l'examen ou ancienneté ne peut être inférieur au 1/4 du nombre total de nominations

Filière SPORTIVE

Conseillers principal des APS (examen)	0	0
Conseillers principal des APS (ancienneté)	0	0
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe (examen) (1)	2	2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe (ancienneté) (1)	5	4
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe (examen) (1)	0	0
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	9	0
Opérateur des APS qualifié (examen)	0	0
Opérateur des APS qualifié (ancienneté)	0	0
Opérateur des APS principal	0	0

Filière MEDICO-SOCIALE

<i>Secteur médico-social</i>		
Médecin 1 ^{ère} classe	0	0
Médecin hors classe	0	0
Psychologue hors classe	0	0
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	2	1
Cadre supérieur de santé	1	1
Sage-femme classe exceptionnelle	0	0
Sage-femme hors classe	0	0
Puéricultrice classe supérieure	1	1
Puéricultrice hors classe	3	2
Infirmière en soins généraux classe supérieure	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal (examen)	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal (ancienneté)	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	11	10
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	0	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	38	38
Agent social principal 2 ^e classe (examen) (2)	0	0
Agent social principal 2 ^e classe (ancienneté) (2)	4	4
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	1
<i>Secteur social</i>		
Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe (examen)	0	0
Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe (anc.)	2	1
Assistant socio-éducatif classe except (examen)	0	0
Assistant socio-éducatif classe except (anc.)	127	112
Assistant socio-éducatif principal	10	9
Educateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe (examen)	0	0
Educateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe (anc.)	31	30
Educateur jeunes enfants classe except (examen)	0	0
Educateur jeunes enfants classe except (anc.)	57	35
Educateur principal de jeunes enfants	35	34
Conseiller socio-éducatif supérieur	0	0
Conseiller socio-éducatif hors classe	0	0

Filière POLICE

Brigadier-chef principal	47	15
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (examen)(1)	1	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)(1)	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (examen)(1)	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté) (1)	2	0
Directeur principal de police municipale	0	0

2. Les voies d'accès par examen ou ancienneté sont liées. Le nombre de nominations par examen ne peut être inférieur au 1/3 du nombre total de nomination



Promotions 2020 – PROMOTION INTERNE

Nombre d'agents promouvables

		Agents remplissant les conditions statutaires au 01.01.2014	Nombre de recrutements et nominations pris en compte	Nombre maximum d'agents pouvant être promus
Filière ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emplois des Attachés principaux, directeurs, Conseillers des APS principaux	ADMINISTRATEUR	///		
Fonctionnaires de catégorie A				
Fonctionnaires de cat. B	ATTACHE	780	18	Quota 1/3 soit 6
Fonctionnaires territoriaux de catégorie C	REDACTEUR	4 (examen)	11recrutements ou 5% de l'effectif du cadre d'emploi (348) soit 17,4	Quota 1/3 soit 5
Adjoint adm. Principal 1ere classe		212 (ancienneté)		
Adjoint adm.ppl 1 ^{ère} cl. Ou adjoint adm. Ppl 2 ^{ème} cl.	REDACTEUR PPL 2EME CL	1		
Filière TECHNIQUE				
Ingénieur principal, ingénieur hors classe	INGENIEUR EN CHEF	0		
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	INGENIEUR EN CHEF	0		
Technicien territoriaux	INGENIEUR Examen	8	10	Quota 1/3 soit 3
Technicien principal de 1re classe	INGENIEUR	115		
Agent de maitrise	TECHNICIEN	582	25	Quota 1/3 soit 8
Adjoint technique principal de 1ere classe		831		
Agent de maitrise	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE Examen	10		
Adjoint technique principal de1ere ou 2eme classe		2		
Adjoint technique de 1ere classe/principaux 1ere et 2eme classe, ATSEM	AGENT DE MAITRISE	1382	30	1 nomination pour 2 nominations prononcées au titre 1
			9	
Adjoint technique et ATSEM	AGENT DE MAITRISE Examen	26		
Filière SOCIALE				
Assistant socio éducatif et éducateurs territoriaux de jeunes enfants	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	0	/	/
Filière ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 1ere et 2eme classe	ANIMATEUR	45	1	Quota 1/3 soit 0
Adjoint animation principal de 1ere et 2eme classe	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE EXAMEN	0		

Filière SPORTIVE				
Educateur principal de 1ere classe	CONSEILLER APS	63	1	Quota 1/3 soit 0
Opérateur des APS qualifié ou principal	EDUCATEUR DES APS Examen	0	/	/
Opérateur des APS qualifié ou principal	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE Examen	0		
Filière CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	3	3	Quota 1/3 soit 1
Bibliothécaire	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	11	5	Quota 1/3 soit 1
Assistant de conservation principal 2eme et 1ere classe	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	62	7	Quota 1/3 soit 2
Assistant de conservation principal 2eme et 1ere classe	BIBLIOTHECAIRE	60	3	Quota 1/3 soit 1
Adjoint du patrimoine principal de1ere et 2eme classe	ASSISTANT DE CONSERVATION	123	15	Quota 1/3 soit 2
Adjoint du patrimoine principal de1ere et 2eme classe	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE Examen	0		
Professeur d'enseignement artistique	DIRECTEUR D ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2EME CAT. Examen	0	/	/
Assistant d'enseignement artistique ppl 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	PROFESSEUR D ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE Examen	2	97	Quota 1/3 soit 2
Filière POLICE MUNICIPALE				
Cadre d'emplois des chefs de police municipale	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	/	/
Cadre d'emplois des agents de police municipal examen	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	1	Quota 1/3 soit 0
Brigadier chef principal et chef de police ancienneté.		48		